avec

mobiTil

Montez, validez, voyagez !

www.loire.fr/TIL

Renseignements transports scolaires :
04 77 48 40 50
du lundi au vendredi de 13h à 17h

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
Hôtel du Département / 2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cédex 1

Loire
LE DÉPARTEMENT

CRÉATION : DIRECTION DE LA COMMUNICATION - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE - DÉPÔT LÉGAL : 05/2015

mobiTil

LA CARTE DE TRANSPORT POUR TOUS LES VOYAGEURS DU RÉSEAU TIL !

LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE a équipé tous les cars de son réseau TIL d'un système de billetterie totalement informatisé. Ce système fonctionne avec des cartes billettiques sans contact qui remplacent les cartes d'abonnement papier.

Tous les utilisateurs réguliers du réseau TIL, qu'ils soient abonnés scolaires comme votre enfant, étudiants, actifs ou retraités, utilisent une carte de transport MobiTIL pour se déplacer en toute liberté.

Et pour ceux qui empruntent le réseau TIL mais aussi un autre réseau de la communauté OùRA!, comme la STAS à Saint-Étienne, la carte OùRA! leur est réservée.

Ce petit mode d'emploi vous dit tout sur les avantages de ce système moderne qui apporte plus de confort et de souplesse dans l'utilisation des transports scolaires TIL par votre enfant.

Loire
LE DÉPARTEMENT

LES AVANTAGES DE LA CARTE BILLETTIQUE

PRATIQUE

Cette carte est personnalisée avec le profil de votre enfant. Elle est également chargée avec son abonnement scolaire. Cela signifie que toutes les informations concernant son transport sont déjà enregistrées à l'intérieur : trajet, circuit de transport, destination…
Dès réception de la carte et sa première présentation devant le valideur dans le véhicule, elle sera active sur son circuit habituel. **Pour être en règle, à chaque montée, y compris lors d'une correspondance avec une autre ligne, il devra la valider.**

DURABLE

Cette carte est valable 5 ans à partir de sa date d'édition. Chaque année, votre abonnement sera renouvelé à distance par le Département, dès lors que vous aurez procédé à l'inscription de votre enfant sur le transport scolaire dans les délais impartis.
Les modalités d'inscription restent inchangées : vous aurez le choix entre l'inscription et le paiement en ligne sur **www.loire.fr/TIL** ou le dossier papier. Le jour de la rentrée, à la première validation de la carte dans le car, l'abonnement scolaire sera chargé et actif.

RAPIDE

Tous les matins, votre enfant devra simplement passer sa carte, dans son étui, devant le valideur installé à l'avant du car. C'est une étape obligatoire pouvant faire l'objet de contrôles. **S'il prend plusieurs transports, la validation est impérative lors de chaque montée.** Ce geste très utile permet au Département d'améliorer la qualité du service, en mettant en place les moyens suffisants pour transporter tous les enfants.

GRATUITE

Le Département a décidé de remettre gratuitement le support de la carte et son étui de protection à tous les abonnés scolaires. Pour les non scolaires, l'acquisition de la carte est payante et permet ensuite le chargement d'un abonnement ou d'un titre 10 trajets.

MOBITIL ET OùRA!, DEUX CARTES POUR PLUS DE SOUPLESSE

La carte MobiTIL

s'adresse aux voyageurs empruntant uniquement le réseau TIL, lignes régulières ou transports scolaires. Plusieurs titres de transport TIL différents peuvent être chargés sur cette carte, par exemple un abonnement scolaire TIL et 10 trajets TIL+. Elle ne peut pas être utilisée sur des services organisés par d'autres départements. Pour bénéficier de l'abonnement scolaire subventionné par le Département, il faut remplir les conditions d'inscription. Plus d'infos sur **www.loire.fr/TIL**, rubrique Transports scolaires.

La carte OùRA!

s'adresse aux voyageurs qui empruntent le TIL mais aussi un autre réseau de transport appartenant à la communauté OùRA!, comme le réseau STAS à Saint-Étienne. Dans ce cas, les titres de transport des différents réseaux sont chargés sur la même carte, par exemple un abonnement scolaire TIL et un abonnement STAS.

Les deux cartes MobiTIL et OùRA! fonctionnent de la même façon.
La validation est obligatoire à chaque montée, quel que soit le réseau emprunté.

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

La carte est détériorée.

Il est de la responsabilité de l'usager de conserver sa carte de transport en bon état. Le remplacement de la carte est payant. Rendez-vous à la perception la plus proche de votre domicile pour solliciter un duplicata contre paiement de 8 €.
Transmettez ensuite le justificatif au Département qui vous adressera une nouvelle carte à votre domicile.

Attention :
la carte est fragile ! Votre enfant doit utiliser l'étui de protection joint à l'envoi pour la protéger. Pas besoin de la sortir de l'étui, lorsqu'il la valide dans le car.

La carte est perdue ou volée.

Signalez-le immédiatement au Département qui bloquera son utilisation. La procédure, payante, est ensuite la même que pour une carte détériorée.

Comment procéder, en cas de changement d'adresse ou d'établissement scolaire ?

Il faut signaler tout changement au Département par courrier. **Ne renvoyez pas la carte**, les modifications seront réalisées à distance par le Département et seront transmises automatiquement sur la carte de votre enfant, lorsqu'il la validera dans le car.

La carte est refusée.

Lorsque votre enfant valide sa carte, qu'une lumière rouge apparait et que l'écran affiche un message d'erreur, contactez le Département qui procédera à des vérifications.

Mon enfant n'a plus l'usage de sa carte. Dois-je la rendre ?

Il vous suffit de le signaler au Département. L'abonnement de votre enfant sera désactivé à distance. **Conservez la carte**, elle est valable 5 ans à partir de la date d'édition et peut servir de nouveau pour charger d'autres titres de transport TIL pour votre enfant à l'avenir.

Plus d'information sur la billettique et la carte MobiTIL : www.loire.fr/TIL.